

N°2023/041

13 Rue du Général Sarrut
09700 CANTE
05.61.67.85.09
mairie@mairiedecante.fr



MAIRIE DE CANTE

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUILLET 2023

Nombre de conseillers

- en exercice : 10
- présents : 06
- votants : 06
- absents : 04
- exclus : 00

Date de convocation et
d'affichage :

12/07/2023

OBJET

Validation du
Devis de mise
en conformité du
Campanaire

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Sous-Préfecture
de Pamiers le
21 juillet 2023
et publication du
21 juillet 2023

*Le Maire certifie, sous sa
responsabilité, le caractère
exécutoire de la présente
délibération.*

Le secrétaire de séance

Nadine CLAPIER

Le Maire,

Eric CANCEL

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit juillet, à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CANTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire.

Étaient présents : M Eric CANCEL, Mme Nadine CLAPIER, Mme Jacqueline CHATELAIN, Mme Marion LAFFITTE DE PETIT M Jean-Jacques GIMENO, M Hubert GRAS,

Étaient excusés : Mme Wendy BURG, M Philippe BISOGNIN, M Sébastien CATHALA, M Nicolas BLANCHOT,

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme Nadine CLAPIER a été nommée secrétaire

M le Maire informe :

Lors du contrôle annuel des cloches, l'agence campanaire SUD OUEST BODET nous a informé que nous devons mettre en conformité notre installation campanaire avec la mise en place d'un coffret de sécurité conforme à la NFC 15100 ainsi que le remplacement des câbles de type VGV par des câbles U 1000RO2V.

Un disjoncteur bipolaire avec différentiel 300mA sera également posé en tête de ligne alimentation (sous réserve de disponibilité d'une terre électrique).

Le devis proposé est d'un montant TTC de 4 402,80€.

L'agence campanaire SUD OUEST BODET étant seule à proposer ce genre de prestation sur notre secteur, aucun autre devis ne peut être présenté aux membres du conseil.

M le Maire propose de valider le devis de l'agence campanaire SUD OUEST BODET.

Le conseil municipal à l'unanimité :

Accepte la proposition de M le Maire,
Valide le devis de l'agence campanaire SUD OUEST BODET.
Mandate M le Maire pour élaborer et signer tous les documents relatifs à sa mise en application.

Pour extrait conforme